



Démission pendant la période d'essai

Par **coco97418**, le **29/09/2013 à 13:14**

Bonjour,

Je suis en cdd sur le contrat et bien spécifié la période d'essai de 1 mois, j'ai envoyé ma démission pendant la période d'essai par lettre recommandée en respectant le délai de prévenance de 48 heures sans donner le motif de ma rupture, mon employeur peut il refuser ma décision et de me forcer à changer d'avis?

Par **P.M.**, le **29/09/2013 à 13:54**

Bonjour,

On ne parle pas de démission pendant la période d'essai et encore moins dans le cadre d'un CDD mais de rupture mais l'employeur ne peut qu'en prendre acte et ne peut pas vous demander de la motiver, il peut essayer de vous faire changer d'avis sans pour autant que cette démarche la remette en cause...